



PONT-À-MARCQ

FLASH

INFOS MUNICIPALES - HIVER 2025

BRADERIE DES ENFANTS

Elle aura lieu le **dimanche 30 novembre**, de 8h à 13h, à l'espace Casadesus. Le Conseil Municipal des Enfants organisera une tombola et tiendra une buvette.

MARCHÉ DE NOËL

Celui-ci aura lieu le **samedi 6 décembre** de 11h30 à 18h et le **dimanche 7 décembre** de 10h à 18h au sein de l'espace Casadesus rue Germain Delhaye. Trente exposants seront présents et pendant toute la durée du marché, un manège sera à disposition des enfants gratuitement.

NOËL DES AINÉS

En cette fin d'année nos ainés ont eu le choix entre participer au repas de Noël dansant qui aura lieu le **dimanche 21 décembre** à l'espace CASADESUS et le colis de Noël qui sera distribué à domicile le samedi 20 dans la matinée.

En cas d'absence, un avis sera déposé dans la boîte aux lettres et le colis pourra être retiré à l'accueil de la mairie les **22 et 23 décembre**. En cas de non retrait, il sera remis à une famille nécessiteuse.

TÉLÉTHON

Des bénévoles tiendront un stand pendant le marché de Noël afin de recueillir des fonds pour cette belle cause.

ILLUMINATIONS DE NOËL

Notre ville se parera de tous ses atours du **6 décembre au 4 janvier 2026**.

Comme chaque année, la municipalité offre à chaque commerce une décoration pour agrémenter la vitrine pendant cette période festive.

NOËL AU GROUPE SCOLAIRE

Les plus petits assisteront à un spectacle le **11 décembre** et les plus grands à une séance de cinéma le **8 décembre**.

SEMAINE DU GOÛT

Chaque année, dans le cadre de la semaine nationale du goût, la commune offre des bons d'achat de 30€ chez les restaurateurs et commerces

ambulants de bouche. Le tirage au sort a eu lieu le **4 novembre** par le Conseil Municipal des Enfants et les bons d'achat ont été remis au domicile des gagnants.

VŒUX DU MAIRE

La cérémonie des voeux du maire aura lieu à l'espace CASADESUS le **vendredi 16 janvier 2026** à 19h. Accueil à partir de 18h30.

ELECTIONS MUNICIPALES

Les élections municipales auront lieu les **15 et 22 mars 2026**.

LISTES ÉLECTORALES

Si vous souhaitez voter aux élections municipales de mars 2026 alors que vous n'êtes pas inscrit sur les listes électorales, vous devez vous inscrire **au plus tard le 6 février 2026**. Ce délai est reporté au **5 mars 2026** si vous êtes dans l'une des situations suivantes : jeune de 18 ans n'ayant pas fait le recensement citoyen, déménagement récent, acquisition récente de la nationalité française, droit de vote récemment recouvré.

Plus d'informations : service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F34240

Pour tout renseignement, approchez-vous de la mairie au **03 20 84 80 80**.

FÊTE DE ST NICOLAS

Le goûter de St Nicolas accueillera au restaurant scolaire du collège F. Dolto les enfants pontamarcquois scolarisés en maternelle et primaire le **samedi 6 décembre** à partir de 16h. **Inscription sur :** communication@ville-pontamarcq.fr

HORAIRES DE LA MÉDIATHÈQUE

La Médiathèque sera fermée du **24 au 26 décembre inclus** et du **31 décembre au 2 janvier inclus**.

TRAVAUX

La réfection des trottoirs et de la chaussée rue Jude Blanckaert va être réalisée **en début d'année 2026**.

PARIS - ROUBAIX 2026

La course traversera notre ville le **dimanche 12 avril 2026**.

RECENSEMENT MILITAIRE

Dès 16 ans, les filles comme les garçons doivent se faire recenser. Cette démarche s'effectue à l'accueil de la mairie, il convient de se munir de la CNI, du livret de famille et d'un justificatif de domicile. C'est une démarche civique essentielle et obligatoire pour pouvoir se présenter aux concours et examens.

BENNE À SAPINS

Comme chaque année, une benne sera en place sur la place du Bicentenaire pour recueillir vos sapins **du 3 au 17 janvier inclus**.

ATELIER PARENTS-ENFANTS

BOUGER POUR BIEN GRANDIR

CYCLE DE 3 ATELIERS PARENTS - ENFANTS

Nous explorerons comment le corps peut être le point de départ pour aider votre enfant à traverser les grands défis du quotidien : sommeil, séparation, concentration, colère et frustration.

Cet atelier ludique offre une expérience pratique aux enfants et une démonstration concrète pour les parents.

Découvrez ensemble comment le mouvement peut soutenir le développement de votre enfant.

UNE ACTION FINANCIÉE PAR



FONJEP
Fond de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire

EN PARTENARIAT AVEC



L'motion

Nord
Le Département est là



EN MATINÉE SUR 2 CRÉNEAUX

10h - 11h pour les 2 - 4 ans

11h - 12h pour les 5 - 6 ans

• **Samedi 29 novembre 2025**

Stable dans mon corps, stable dans ma tête.

• **Samedi 6 décembre 2025**

Un dodo serein pour des journées au top !

• **Samedi 13 décembre 2025**

Bouger pour mieux se concentrer.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

• Laurie PEYROCHE

✉ hello.ip.motion@gmail.com

📍 Maison de proximité

197, rue Nationale Pont-à-Marcq

Places limitées - ateliers gratuits

RECENSEMENT

À partir du **15 janvier 2026**, Pont-à-Marcq réalisera le recensement de sa population pour connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer des projets pour y répondre. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés.

COMMENT ÇA SE PASSE ?

Une lettre du maire sera déposée dans votre boîte aux lettres pour vous informer de l'opération. Un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice internet, soit dans votre boîte aux lettres, soit en mains propres. Suivez simplement les instructions pour vous recenser en ligne. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.

Se recenser en ligne est simple et rapide pour vous. Moins de formulaires imprimés, c'est aussi plus économique pour la commune et plus responsable pour l'environnement ! Plusieurs publications sur les réseaux de la commune accompagneront cette démarche. **Restez connectés !**

SÉCURITÉ

RADAR TOURELLE

Il sera installé au cours du **1^{er} trimestre 2026** sur le CD 917, rue Nationale en direction de Douai.

RÉFECTION SIGNALISATION HORIZONTALE

La réfection de la signalisation horizontale (axe médian et places de parking) va être réalisée. À l'issue, des places de parking en bordure des passages piétons seront supprimées et des potelets seront installés comme le prévoit la législation applicable en 2026.

De plus, pour permettre une meilleure visibilité de la priorité à droite de la rue du château Biscopp, une partie du stationnement face à l'immeuble situé au 191 rue Nationale sera supprimé.